

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Procédure de liquidation****Décision concernant l'ouverture de la procédure de liquidation relative à Progress Assicurazioni SpA**

(Avis publié conformément à l'article 14 de la directive 2001/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance)

(2010/C 147/08)

Entreprise d'assurance	PROGRESS ASSICURAZIONI SpA Piazza Alberico Gentili 3 90143 Palermo PA ITALIA
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	Décret n° 18659 du ministère du développement économique du 29 mars 2010 — Retrait de l'autorisation d'exercer toute activité et liquidation administrative forcée conformément à l'article 245 du décret législatif n° 209/2005.
Autorités compétentes	Ministero dello Sviluppo Economico (Ministère du développement économique) Via Molise 2 00187 Roma RM ITALIA
Autorité de contrôle	ISVAP Via del Quirinale 21 00187 Roma RM ITALIA
Liquidateur désigné	Maitre Andrea Gemma Piazza Alberico Gentili 3 90143 Palermo PA ITALIA  Tél. +39 091286111 Fax +39 0916259351
Loi applicable	Article 245 du décret législatif n° 209/2005.

Par le décret n° 18659 du 29 mars 2010, le ministère du développement économique a décidé, conformément à l'article 245 du décret législatif n° 209 du 7 septembre 2005, de retirer l'autorisation d'exercer son activité dans toutes les branches à l'entreprise Progress Assicurazioni SpA, sise à Piazza Alberico Gentili 3, 90143 Palermo PA, ITALIA, et d'ouvrir la procédure de liquidité administrative forcée à son égard.